

a/63/1 Prov.3

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 juin 2022

Assemblées des États membres de l’OMPI

**Soixante‑troisième série de réunions**

**Genève, 14 – 22 juillet 2022**

Projet d’ordre du jour unifié

*établi par le Directeur général*

# Liste des points de l’ordre du jour[[1]](#footnote-2)

## Ouverture des sessions

1. Ouverture des sessions
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapport du Directeur général aux assemblées de l’OMPI
4. Déclarations générales
5. Élection des membres des bureaux

## Organes directeurs et questions institutionnelles

1. Admission d’observateurs
2. Approbation d’accords
3. Projets d’ordre du jour des sessions ordinaires de 2023
4. Nouveau cycle d’élection des membres des bureaux des assemblées et autres organes de l’OMPI

## Comités de l’OMPI et cadre normatif international

1. Rapport des comités de l’OMPI :
	* 1. Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR)
		2. Comité permanent du droit des brevets (SCP)
		3. Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)
		4. Questions concernant la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)
		5. Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement
		6. Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)
		7. Comité des normes de l’OMPI (CWS)

## Programme, budget et questions de supervision

1. Rapports sur l’audit et la supervision
	* 1. Rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)
		2. Rapport du vérificateur externe des comptes
		3. Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)
2. Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC)

## Questions concernant le personnel

1. Rapports sur les questions concernant le personnel
	* 1. Rapport sur les ressources humaines
		2. Rapport du Bureau de la déontologie
2. Amendements du Statut et Règlement du personnel

## Services mondiaux de propriété intellectuelle

1. Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris les noms de domaine
2. Système de Madrid
3. Système de La Haye
4. Système de Lisbonne

Autres assemblées et traités

1. Assemblée de l’Union de Budapest

## Questions diverses

1. Assistance et appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine.

## Clôture des sessions

1. Adoption du rapport
2. Clôture des sessions

# Programme de travail provisoire

Il est proposé d’examiner les points de l’ordre du jour aux dates qui suivent :

Jeudi 14 juillet : points 1 à 4 de l’ordre du jour

Vendredi 15 juillet : points 4 (suite), 5, 6 et 9 de l’ordre du jour

Lundi 18 juillet : point 10 de l’ordre du jour

Mardi 19 juillet : points 11 et 12 de l’ordre du jour

Mercredi 20 juillet : points 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18 ,19 et 20 de l’ordre du jour

Jeudi 21 juillet : [réservé au cas où l’examen de l’un des points de l’ordre du jour ne serait pas achevé au 20 juillet et pour l’établissement du rapport de synthèse par le Secrétariat]

Vendredi 22 juillet : points 21 et 22 de l’ordre du jour

Il est à noter que le programme qui précède est proposé uniquement à titre indicatif et que n’importe lequel des points de l’ordre du jour peut être abordé n’importe quel jour entre le 14 et le 22 juillet 2022 sur décision de la présidence, conformément aux Règles générales de procédure de l’OMPI.

Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, celles de l’après‑midi de 15 heures à 18 heures et, le cas échéant, des séances de nuit pourront être organisées pour conclure les débats sur tous les points de l’ordre du jour prévus pour la journée en question.

# Organes intéressés

Conformément à la pratique habituelle, le projet d’ordre du jour inclut les questions intéressant chaque organe convoqué dans le cadre de ces assemblées (voir le document A/63/INF/1), présentées de façon unifiée, c’est‑à‑dire qu’une question qui concerne plus d’un organe constitue un seul point de l’ordre de jour, de la manière suivante :

* Organes intéressés : tous les organes convoqués (22), énumérés dans le document A/63/INF/1
Président : le président de l’Assemblée générale de l’OMPI
Points de l’ordre du jour : points 1 à 4, 6, 9, 11.ii), 12, 20, 21 et 22
* Organe intéressé : Assemblée générale de l’OMPI
Président : le président de l’Assemblée générale de l’OMPI
Points de l’ordre du jour : points 10, 11.i), 11.iii) et 15
* Organe intéressé : Comité de coordination de l’OMPI
Président : le président du Comité de coordination de l’OMPI
Points 7, 13 et 14 de l’ordre du jour
* Organes intéressés : Comité de coordination de l’OMPI, Comité exécutif de l’Union de Paris et Comité exécutif de l’Union de Berne
Président : le président du Comité de coordination de l’OMPI
Points 5 et 8 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de Madrid
Président : le président de l’Assemblée de l’Union de Madrid
Point 16 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de La Haye
Président : le président de l’Assemblée de l’Union de La Haye
Point 17 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de Lisbonne
Président : le président de l’Assemblée de l’Union de Lisbonne
Point 18 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de Budapest
Président : le président de l’Assemblée de l’Union de Budapest
Point 19 de l’ordre du jour

[Fin du document]

1. Documents relatifs à chaque point de l’ordre du jour – voir la “Liste des documents” (A/63/2). [↑](#footnote-ref-2)